



# RÈGLEMENT TGF 2021

## ARTICLE 1

### Charte à respecter par les participants

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, est basé sur un équilibre écologique fragile.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Accepter une aide matérielle uniquement sur les zones et par les personnes autorisées.
- Le ravitaillement sauvage est une tricherie envers les autres coureurs, mais surtout envers sa propre personne.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- L'organisation n'est pas responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

## ARTICLE 2

### Programme

Le Trail des Grands Fonds Mémorial Jean Bart à lieu le 06 février 2022 et comporte **deux Trail courts** empruntant en majeure partie des coulées, des traces, et des chemins en forêts avec des dénivelés modérés et techniques sur des terrains privés. Les deux parcours sont en boucles avec départ et arrivée à : **Terrain Cactus, Belle place grands fonds SAINTE ANNE.**

**TGF 22 km, 1100m D+**, parcours technique et forestier nécessitant une très bonne préparation.

- **TGF 10 km, 600m D+**, parcours technique et forestier exigeant, mais accessible à la majorité des coureurs à partir de 18 ans
- **Départ** : Terrain Cactus, Belle place grands fonds SAINTE ANNE à 8h00.
- **Arrivée** : Terrain Cactus, Belle place grands fonds SAINTE ANNE à partir de 9h30.

## ARTICLE 3

### Inscriptions

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 05 février 2022 à 12H 45 heure de Guadeloupe sur **NextRun.fr**  
**Tarifs unique = 20,00 €.**
- Pour chaque inscription, obligation de fournir la photocopie de la licence F.F.A en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Trail Running en compétition, datant au moins d'une année le jour de l'épreuve.
- Pas d'inscriptions sur place.

**Le 06/03/2022, aucun coureurs sans dossard ne sera autoriser à évoluer sur les parcours en même temps que les participants officiel**

## ARTICLE 4

### Engagement :

- Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
- La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable des participants.

## ARTICLE 5

### Motifs de disqualification (se reporter au tableau d'application)

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité.
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées aux ravitaillements)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.
- Non respect du parcours, d'un coureur, d'un officiel, de l'organisation
- Couper les virages, ne pas faire l'itinéraire prévue dans son intégralité.
- Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.

► Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de prononcer une pénalité provisoire aux coureurs contrevenants. Un Jury composé de : 2 représentants des coureurs désignés à cet effet, 1 membre du CTG, 1 représentant de la LGA si présent, le contrôleur témoin de l'irrégularité, 2 membres de l'organisation, et du directeur de course; après concertation statuera sur une éventuelle pénalité définitive.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure tous participants auteurs de propos ou de comportement inadéquat à l'esprit sportif (injures, diffamations discriminations) envers un autre coureur ou de l'organisation.

## ARTICLE 6

### Matériel obligatoires et contrôles

#### Matériels obligatoires :

- Une couverture de survie de taille adulte, un téléphone portable en état de fonctionnement, 1 litre d'eau minimum.

#### Contrôles :

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- Des postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course, et le bon respect de sont règlement .
- Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée. En cas d'abandon, rendre son dossard à l'officiel le plus proche, afin d'éviter des recherches inutiles.

## ARTICLE 7

### Sécurité

#### La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par :

- Sur le site d'arrivée : un poste de secours, secouriste, pompier et kiné.
- Sur le parcours : signaleurs, secouriste et poste et pompier.

## ARTICLE 8

### CNIL et droits à l'image

#### CNIL

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

#### Droits à l'image

- Par sa participation au Trail des Grands des Fonds, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

## ARTICLE 9

### Classements, parcours et horaires

- Les classements seront disponibles sur l'espace arrivée et sur nos supports de communications à partir du 06/03/2022.
- A tout moment, l'organisation du Trail des Grands Fonds se réserve le droit de modifier : le parcours ou les horaires de la course disponible sur Transka.fr.
- > Elle se réserve également le droit d'annuler la course pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

## ARTICLE 10

### Assurances

De part son affiliation à la Fédération Française d'Athlétisme, la manifestation dispose d'une Assurance F.F.A en Responsabilité Civile organisateur sous le n° 4121633J .

- Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.
- Il incombe au participant non licencié d'être en possession d'une assurance individuelle accident et de prendre sous sa responsabilité tout accident de santé pouvant être dû à la suite directe de l'épreuve.
- Vous dégagez l'organisation Transka' les propriétaires et riverains des zones traversées par le circuit, les prestataires de l'organisation, les bénévoles et les dirigeants de l'association Transka' de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

## ARTICLE 11

### Le règlement

- La participation au TGF implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement affiché au PC course le 06/03/2022, disponible sur le portail d'inscription NextRun.fr et <http://transka.fr>
- Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trailer.
- La signature de la fiche d'inscription à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.

**Le non respect du présent règlement entraîne la mise hors course immédiat de son auteur, sans aucun remboursement .**

## Tableau de pénalités

**Les commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-**

Faits constatés	Sanctions appliquées
Aide ou ravitaillement par un accompagnant sans dossard	Disqualification
Coupe volontaire du parcours	Disqualification
Absence de matériel obligatoire	Pénalité ¼ h à disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de détritrus (acte volontaire)	Disqualification immédiate
Non-respect des personnes (organisation, officiel ou coureurs)	Disqualification immédiate
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate
Port du dossard non conforme	Pénalité ¼ d'heure
Refus de port d'une balise si désigner	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un juge, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage